

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 12 décembre 2024, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 3 décembre 2024****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice :	12
- présents :	9
- votants :	11
- absents :	1

Liste des membres : M BRIVADIS André, Maire, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M BLANCHEFORT Fabien, M. SPECCEL Gérard Adjoints, M. MARION Olivier, M PHILBEE Paul, M VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale.**Procuration (s) :** Mr FAIVRE Thierry donne procuration à Mr MARION Olivier
Mr PHILIPON Pierre donne procuration à Mr PHILBEE Paul**Absent :** M. WENGER Stéphane**Secrétaire de séance :** Mme Armelle SAVINEL**2024 – 66 Réalisation de travaux dans le bâtiment de l'ADMR, approbation du plan de financement et demande de subvention au titre de la DSIL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la création d'un appartement de 110m2 dans le bâtiment abritant l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), propriété de la commune, a été validée le 18 Mars 2022 en conseil municipal.

Des devis ont été réalisés pour rénover cet appartement afin de le mettre en location rapidement.

Les travaux envisagés incluent :

Le montant estimé des travaux s'élève à **31 330,21 € HT** selon l'estimation fournie par :

- **Salle de bain** FIC situé Brives-Charensac 1718.83 HT
- **Electricité** EGB situé à La Chaise-Dieu 7615 HT
- **Enduits et peinture 2 devis** ROUSSERIE Patrice situé à La Chaise-Dieu 12 382.60 HT
- **Sol** SARL BERTRAND situé à Saint-Paulien 5390 HT
- **Cuisine** EI BUSSAC situé à Sembadel 4223.78 HT

Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement des travaux est établi comme suit :

Origine des financements	Montant ht(€)
Autofinancement communal	25 064.168
Subvention au titre de la DSIL	6266.042
Total	31 330,21

Monsieur le Maire propose que la commune sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de **6266.042 €**, correspondant à **20%** du coût total des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la réalisation des travaux dans le bâtiment de l'ADMR pour un montant estimé à **31 330,21 € TTC**.
- **Valide** le plan de financement présenté.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL et à signer tous documents nécessaires à cette demande.
- **Autorise également** Monsieur le Maire à lancer les démarches administratives et techniques relatives à la mise en œuvre de ces travaux.

Le Maire
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11